

Direction de l'Attractivité et de l'Emploi

2018 DAE 75 Budget Participatif - Subventions (340.000 euros) et conventions avec huit structures lauréates de l'appel à projets « Ouverture de commerces circulaires : magasins 100% vrac et ateliers de réparation ».

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

La Ville de Paris a adopté en juin 2017 un plan ambitieux pour le développement de l'économie circulaire sur son territoire. Pour assurer cette transition nécessaire vers une économie moins gourmande en ressources, la Ville souhaite notamment soutenir le développement de commerces qui ne génèrent pas de déchets, ou qui permettent d'éviter la production de déchets en offrant une seconde vie aux objets (action 4 et 5 du Plan Economie Circulaire).

Outre la volonté municipale et l'expression des professionnels du secteur lors des Etats généraux de l'économie circulaire, la volonté des Parisien.ne.s pour ce type de solutions s'est aussi directement exprimée à travers le vote du Budget Participatif. Ainsi, le projet « Tous Récup' », pour ouvrir d'avantage de lieux dédiés au réemploi et à la réparation dans Paris, a été soutenu par plus de 18.000 votes au Budget Participatif 2017 et en 2016 le projet dédié au soutien à la lutte contre le gaspillage alimentaire avait quant à lui obtenu plus de 16.000 votes.

Un appel à projets a donc été lancé en janvier 2018, en partenariat avec le GIE Paris-Commerces, afin de stimuler l'ouverture à Paris de deux types de commerces en particulier : les magasins 100% vrac, qui au-delà de la réduction des déchets d'emballage contribuent également à lutter contre le gaspillage alimentaire, et les commerces dédiés à la réparation, qui permettent de prolonger le durée d'usage des produits, en réduisant à la fois la production de déchets et la consommation de ressources nécessaires à la fabrication de produits neufs.

Il y a aujourd'hui seulement cinq épiceries 100% vrac à Paris (situées dans le 5^e, 10^e, 15^e, 17^e et 19^e). De tels commerces sont difficiles à ouvrir car d'une part, ils nécessitent des investissements initiaux importants (pour équiper la boutique en silos et autres meubles de distributions adaptés), et d'autre part, il faut identifier un local dans un quartier suffisamment commerçant pour attirer la clientèle vers ce mode de consommation alternatif, mais à un loyer suffisamment bas pour permettre la viabilité économique de cette activité très coûteuse en main d'œuvre. L'objectif de cet appel à projet était donc de pouvoir lever ces deux freins, en proposant d'une part une aide en investissement, et d'autre part une aide à la recherche de

locaux grâce à l'implication du GIE Paris-Commerces, qui assure la commercialisation des locaux en pieds d'immeubles des trois bailleurs sociaux de la Ville de Paris (Paris Habitat, RIVP et Elogie-SIEMP). Dans une moindre mesure, une aide en fonctionnement pour amorcer l'activité pouvait également être sollicitée par les candidats.

Avec l'éclairage de spécialistes du secteur, réunis le 23 avril 2018, 10 projets ont été sélectionnés sur les 16 déposés : cinq projets dans le secteur du vrac et cinq projets dans le secteur de la réparation.

Concernant le vrac, les projets retenus se situent dans les 3^e, 14^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements, dans des locaux appartenant tous à des bailleurs sociaux de la Ville de Paris. Outre le mode de commercialisation « zéro déchet », ces projets se distinguent par la nature des produits qu'ils proposent, qui sont en grande majorité issus de modes de production socialement et environnementalement responsables.

Le premier projet est installé au 37 rue Notre Dame de Nazareth (3e), dans un local de 122 m² appartenant à la RIVP, à proximité de la Place de la République. Il s'agit d'un magasin de la franchise « Negozio Leggero », qui compte déjà 13 épiceries 100% vrac en Italie (à Milan, Rome, Turin). Ce magasin est porté par la coopérative « La SCOP Volante », dont la création a été accompagnée par l'URSCOP et PIE. L'ouverture est prévue à l'été 2018. Je vous propose d'accorder à cette structure une subvention d'investissement de 50.000 euros pour des travaux et équipements, et une subvention de fonctionnement de 10.000 euros pour l'amorçage de l'exploitation.

Le deuxième projet vise une installation au 2 place Moro Giafferi (14e), dans un local de 80 m² appartenant à la RIVP, situé au cœur du quartier très commerçant de Pernety. Il s'agit d'une épicerie indépendante, dont l'ouverture est accompagnée par le Réseau Vrac, qui regroupe tous les acteurs du vrac en France afin d'aider à structurer la filière, et qui accompagne les porteurs de projets en proposant des formations et des stages dans les épiceries déjà créées. Ce magasin est porté par la SASU « Entre Pots » et ouvrira, après travaux, à la rentrée 2018. Je vous propose d'accorder à cette structure une subvention d'investissement de 50.000 euros pour des travaux et équipements, et une subvention de fonctionnement de 10.000 euros pour l'amorçage de l'exploitation.

Le troisième projet vise une installation au 11 rue de Sofia (18e), dans un local de 56 m² appartenant à Elogie/SIEMP, au pied d'un immeuble qui fait actuellement l'objet d'une réhabilitation et qui sera livré fin 2018. Ce local se trouve à proximité de La Maison du Zéro Déchet, lieu référence sur les alternatives aux modes consommation producteurs de déchets. Il s'agit également d'une épicerie indépendante accompagnée par le Réseau Vrac, et portée par la SARL « B-Vrac ». Je vous propose d'accorder à cette structure une subvention d'investissement de 45.000 euros pour des travaux et équipements.

Le quatrième projet vise une installation au 10 rue de Meaux (19e), dans un local de 75 m² appartenant à Elogie/SIEMP, au pied d'un immeuble qui fait actuellement l'objet d'une réhabilitation et qui sera livré en mai 2018. Il s'agit d'une épicerie indépendante portée par la SAS ESS « Kilogramme », qui proposera en plus des produits d'épicerie un espace d'atelier pour apprendre à fabriquer ses propres produits d'entretien ou cosmétiques. Je vous propose

d'accorder à cette structure une subvention d'investissement de 50.000 euros pour des travaux et équipements, et une subvention de fonctionnement de 10.000 euros pour l'amorçage de l'exploitation.

Enfin le cinquième projet vise une installation au 3 rue des Grands Champs (20e), dans un local de 165 m² appartenant à Paris Habitat. Il est porté par la SAS « Defi Bio », filiale créée par la coopérative Biocoop pour le développement des filières biologiques. Biocoop a déjà expérimenté la gestion d'un magasin 100% vrac et 100% bio, en partenariat avec la SEMAEST, dans un magasin éphémère du 10^{ème} arrondissement : il s'agissait de l'expérimentation « Biocoop 21 », en amont de la Coop 21 (de novembre 2015 à février 2016). Je vous propose d'accorder à cette structure une subvention d'investissement de 75.000 euros pour des travaux et équipements.

Concernant la réparation, les projets retenus se situent dans les 3^e, 11^e, 13^e, 18^e et 20^e arrondissements, et ont quasiment tous la particularité de proposer, en plus de l'accès à des services de réparateurs professionnels, la possibilité d'apprendre à réparer soi-même grâce à un encadrement et à la mise à disposition du matériel approprié. Il est en effet essentiel que les Parisen.ne.s puissent développer cette compétence d'autoréparation car, pour éviter de jeter, il existe beaucoup de gestes simples et faciles à faire soi-même, quand un réparateur professionnel les réaliserait pour plus cher que le prix d'achat du produit neuf.

Le premier projet est porté par la Régie de Quartier Paris Centre (3e), qui a ouvert fin 2017 une bricothèque au sein de ses locaux. Ce service proposé aux habitants-adhérents de l'association est organisé autour d'un système de prêts d'outils (pour le bricolage, la réparation vélo, la décoration...) et d'une programmation d'ateliers thématiques sur la réparation et le réemploi. La Régie de Quartier sollicite un soutien en fonctionnement de la Ville pour amorcer sa première année d'activité, en plus du soutien en investissement de 10.000 euros déjà obtenu grâce au Budget Participatif pour l'aménagement de l'espace et l'achat des outils. Je vous propose d'accorder à cette structure une subvention de fonctionnement de 10.000 euros.

Le deuxième projet concerne l'ouverture au 137 rue de Charonne (11^e), dans un local Elogie/SIEMP de 60 m², d'un atelier de réparation d'équipements haute-fidélité vintage (platines vinyles, amplificateurs, enceintes...). Ce quartier se caractérise par la présence de nombreux disquaires, pourtant il n'y a pas encore d'atelier de réparation spécialisé dans la hifi ancienne. En plus des prestations de réparation, des produits de réemploi, issus de la valorisation de produits fournis par les recycleries d'Emmaüs, seront également vendus. Le projet est porté par l'organisme « Hifi Store », qui a déjà un atelier au Pré-Saint-Gervais (93).

Le troisième projet est porté par l'association « 13 Avenir », l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) créée dans le sud-est du 13^{ème} arrondissement, pour mettre en œuvre l'expérimentation "Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée" suite à l'habilitation de la Ville de Paris fin novembre 2016. 13 Avenir souhaite développer un atelier de réparation itinérant (triporteur électrique aménagé), qui se déplacera en pieds d'immeubles et dans les entreprises du territoire de l'expérimentation, en proposant : des ateliers de réparation, la diffusion d'information en matière d'entretien et de réparation, un point de vente d'outils et de matériel, et l'accès aux services de réparateurs professionnels. Je vous propose d'accorder à

cette structure une subvention d'investissement de 15.000 euros pour l'achat du matériel nécessaire.

Le quatrième projet est porté par l'association « Etudes et Chantier » qui a déjà ouvert deux ateliers vélo solidaires « SoliCycle » à Paris (Porte de Vanves et Rives de Seine). Les ateliers Solicycle sont des lieux d'échange et de mixité autour du vélo, qui permettent l'insertion de personnes éloignées de l'emploi et qui proposent des services de réparation de vélos, d'accompagnement à l'autoréparation, des cours de mécanique, et de la vente de vélos issus du réemploi. Etudes et Chantiers projette d'ouvrir un nouvel atelier dans le 18ème, qui est aujourd'hui dépourvu d'espace associatif dédié à la réparation de vélos.

Le dernier projet est porté par l'association « Extramuros », qui gère une menuiserie solidaire au 140 rue de Ménilmontant (20e) où elle propose des chantiers éducatifs destinés à des publics éloignés de l'emploi et de la formation, le tout à partir de bois de réemploi. L'association souhaite ouvrir et animer un atelier d'auto-réparation dans un local mis à disposition temporairement et gratuitement par Paris Habitat, au 148 rue de Ménilmontant. Cette activité permettra de préfigurer l'intégration d'une activité de type « Repair café » dans les futurs locaux de l'association. Je vous propose d'accorder à cette structure une subvention d'investissement de 15.000 euros pour l'achat du matériel nécessaire.

A l'exception des organismes Hifi Store et d'Etudes et Chantiers, dont les dossiers administratifs sont en cours de finalisation et dont les subventions pourront faire l'objet d'une délibération ultérieure, je vous propose donc de m'autoriser à signer avec les structures lauréates susmentionnées les conventions, dont vous trouverez les textes en annexe, qui prévoient au total l'attribution de 40.000 euros de subventions de fonctionnement au titre du budget de fonctionnement 2018, et de 300.000 euros de subventions d'investissement au titre du Budget Participatif 2016 et 2017 et prévus au budget d'investissement de la Ville de Paris de l'exercice 2018.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en délibérer.

La Maire de Paris